

Avis de constitution

SOCIETE « EXPRESS PRO CLEAN & MULTI-SERVICES »

Siège Abidjan Cocody Angré non on du lycée
municipal d'Angré, Lot 55, Ilot 00

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 25/04/2025 , et enregistrés au CEPICI le 02/05/2025, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « EXPRESS PRO CLEAN & MULTI-SERVICES »

Objet :

- Entretien général,
- Placement du personnel,
- Transport,
- Immobilier et gestion immobilière,

Et pour la réalisation de l'objet social :

- l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles.
- l'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux.
- la prise en location gérance de tous fonds de commerce.
- la prise de participation dans toute société existante ou devant être créée
- et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 1000000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par les associés.

Siège social Abidjan Cocody Angré non on du lycée municipal d'Angré, Lot 55, Ilot 00

Dirigeant(s) M SOUMAHORO SYAKA (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2025-B12-03083 du 01/07/2025 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°39710/GTCA/RC/2025 du 01/07/2025

